



**Ville de Moudon**  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 43  
1510 Moudon  
[www.moudon.ch](http://www.moudon.ch)

**Municipalité**  
T 021 905 88 88  
F 021 905 88 89  
[greffe@moudon.ch](mailto:greffe@moudon.ch)

Conseil communal  
M. Michel LOHNER  
Président  
Place de l'Hôtel-de-Ville 1  
1510 Moudon

Réf. 102.04 CP/AI

Moudon, le 5 décembre 2022

### **Communication n° 10/22 (CP)**

#### **Présence de réfugiés à la caserne militaire de Valacrêt**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En raison du contexte migratoire, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a décidé de mettre en service une structure pour l'accueil des réfugiés à Valacrêt sur la base de l'article 24c de la loi sur l'asile. Celui-ci permet d'utiliser les constructions et les installations militaires de la Confédération sans autorisation cantonale ou communale, ni procédure d'approbation des plans, pendant trois ans au maximum. Le Conseil d'Etat a pris acte de cette décision, puis l'a communiquée à la Municipalité, laquelle en a fait de même.

Par la présente, la Municipalité tient à apporter les précisions suivantes :

- Jusqu'au 31 décembre 2022, les infrastructures militaires de Valacrêt pourraient accueillir jusqu'à 350 personnes à l'intérieur du site. A partir du 1er janvier 2023, ce seront 200 personnes qui seront installées à la salle de gymnastique de Valacrêt à l'extérieur du site.
- Les premiers réfugiés sont arrivés à la mi-novembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard selon l'évolution du contexte de crise migratoire.
- La Municipalité est régulièrement en contact avec le Commandement de la Place d'Armes de Valacrêt pour être renseignée sur l'évolution de la situation.

Cela étant précisé, la Municipalité est informée de la volonté du Conseil d'Etat à propos de l'avenir du site de Valacrêt après le départ de l'Armée en 2026-2027. En effet, le Conseil d'Etat a donné en mai dernier son accord de principe à l'installation d'une école de police sur la place d'armes de Moudon. Il a ainsi chargé le Département de l'environnement et de la sécurité d'en approfondir la faisabilité, après une première étude démontrant la compatibilité du site avec une école de police.

De plus, à la lecture du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat qui a été dévoilé le 7 novembre 2022, l'objectif est de « faire aboutir le projet de déménagement de l'école de police de Savatan à Moudon et contribuer à la mise sur pied d'une école romande de police multisites ».

En restant à disposition en cas de questions, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique : Le secrétaire :

  
**C. PICO**

  
**A. IMERI**

